

Département de la Seine Maritime
Arrondissement de Dieppe
Canton de Neufchâtel-en-Bray
COMMUNE DE SAINT PIERRE DES JONQUIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 10/2022**

L'an deux mil vingt deux, le 8 février à vingt-heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme BILLER Bénédicte, Maire.

Etaient présents : Monsieur MOBAS Jean-Pierre, Madame DELAMOTTE Huguette, Messieurs COUZIN Olivier, DENEUX François, HAESAERT Bertrand.

Absente : Mme BAILLET Catherine

Secrétaire : Mme DELAMOTTE Huguette

OBJET : PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-JONQUIERES PAR LA SOCIETE RWE RENOUVELABLES FRANCE.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société RWE Renouvelables France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après « le Projet »).

Messieurs DENEUX, HAESAERT, Mesdames BAILLET, BILLER, DELAMOTTE, conseiller municipal/maire mais également propriétaire et/ou exploitant de terrains potentiellement concernés par le Projet se retire et ne prend part ni au débat ni au vote concernant le Projet. De ce fait, seuls, Mr MOBAS Jean-Pierre et Mr COUZIN Olivier peuvent délibérer.

Considérant qu'à la suite des études de faisabilité, la société RWE Renouvelables France va (i) édifier des éoliennes et/ou équipements sur un/des terrain(s) ou surplombant un/des terrain(s) relevant du domaine communal et faire passer des câbles sur/sous/au dessus d'un/des terrains ou voies relevant du domaine communal.

Considérant que la société RWE Renouvelables France a donc demandé à la commune de lui louer le(s)dit(s) terrain(s) et de lui mettre à disposition des terrains et/ou voies communales pour les besoins de cette exploitation.

Considérant que la société RWE Renouvelables France devra joindre, à son dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis de remise en état correspondant aux chemins et/ou parcelles occupés par le Projet.

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation, une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet et exposant les modalités de la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ainsi que les avis de remise en état correspondants aux parcelles et/ou chemins concernés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Se prononce favorablement** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société RWE Renouvelables France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt ;
- **Approuve** le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de se(s) terrain(s) à la société RWE Renouvelables France ;
- **Approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société RWE Renouvelables France dans la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales et dans l'avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc Eolien.
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ainsi que les avis de remise en état correspondants aux parcelles et/ou chemins concernés.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que suivants
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bénédicte BILLER



PREFET DE LA SEINE MARITIME

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION *

Collectivité	Date d'envoi
COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-JONQUIERES Rue de l'église 76660 Saint-Pierre-des-Jonquières	Le 09/02/22

Désignation des pièces : Objet	Référence de l'acte (N° délib ou AR, DC, CO... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Devis travaux d'entrée de voirie – demande de subvention auprès de la DETR et du Département	Délibération Du 1/2022	
Régularisation Bassin routier – Route de Fresnoy	Délibération Du 2/2022	
Délibération bons de Noël pour les anciens	Délibération Du 3/2022	
Délibération pour la piscine – Communauté de Communes	Délibération Du 4/2022	
Agent recenseur – Rémunération	Délibération Du 5/2022	
Budget pour le changement de matériel informatique de la mairie	Délibération Du 6/2022	
Délibération acceptation de tout remboursement	Délibération Du 7/2022	
Révision de l'échelon concernant la hausse du Smic du 01/10/2021 et 01/01/2022	Délibération Du 8/2022	
Demande d'adhésion à l'AMRF pour 2022	Délibération Du 9/2022	
<u>OBJET : PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-JONQUIERES PAR LA SOCIETE RWE RENOUVELABLES FRANCE</u>	Délibération Du 10/2022	

Cachet de la collectivité	Cachet de réception de la Préfecture
	

* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture

